

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 mai 2012, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est absente pour le début des délibérations. Madame Françoise Dion remplacera madame Édith Rouleau dans ses tâches de secrétaire jusqu'au moment de son arrivée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2012-05-123**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points 22.3.1 *Service d'animation estivale* et 22.3.2 *Subvention pour la patinoire* ainsi qu'en changeant le point 24 MADA par *Point d'eau – Intersection chemins du Gore et de Malvina* et en laissant le point 30 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux du 10 avril et du 30 avril 2012;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Entente pour la collecte des encombrants;**
- 6. Rapport bimestriel des activités de la Sûreté Québec;**
- 7. Tarif pour les photocopies en couleurs;**
- 8. Droit de passage pour les Raid d'Avignon;**
- 9. Demande d'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;**
- 10. Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook;**

11. Rapatriement au Québec de l'assurance-emploi;
12. Demande de passage pour VTT;
13. Rapport de dépenses pour la remorque;
14. Aménagement du terrain au chalet du lac Lindsay;
15. MADA;
16. Acceptation de la soumission pour la réfection du chemin Auckland;
17. Entretien des plates-bandes;
18. Protocole d'entente sur l'utilisation d'un point d'eau chez JM Champeau;
19. Achat de camion;
20. Chemin Tremblay;
21. Appel d'offres pour la rétro-caveuse;
22. Aide financière :
  - 22.1 Parc de l'école
  - 22.2 Fabrique
  - 22.3 Loisirs :
    - 22.3.1 Service d'animation estivale
    - 22.3.2 Subvention pour la patinoire
23. Achat d'une tondeuse à gazon;
24. Point d'eau – Intersection chemins du Gore et de Malvina;
25. Conditions salariales des employés de voirie;
26. États comparatifs des revenus et des dépenses;
27. Paiement des comptes :
  - 27.1 Comptes payés
  - 27.2 Comptes à payer
28. Bordereau de correspondance;
29. Rapports :
  - 29.1 Maire
  - 29.2 Conseillers
  - 29.3 Directrice générale
30. Varia :
  - 30.1
31. Évaluation de la rencontre;
32. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 30 AVRIL 2012

#### Résolution 2012-05-124

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### Résolution 2012-05-125

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen est venu aviser le Conseil municipal que le chemin de Malvina est très abimé. Depuis quelques années (4 ou 5 ans), les chemins ne sont pas en bon état mais cette année est la pire. La suggestion a été faite de passer la niveleuse plusieurs fois pendant l'année ce qui pourraient aider l'état des chemins. Il voulait savoir si la Municipalité envisageait d'acheter une niveleuse.

Des citoyens sont présents parce qu'ils sont mécontents des changements d'adresses civiques. Ils auraient souhaité être avertis avant que la municipalité procède à ces changements.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière se joint aux délibérations du conseil à titre de secrétaire. Il est 20 h 15.

Monsieur Marc Poirier, directeur du service incendie de Saint-Malo demande au Conseil municipal d'acheter des uniformes de pompiers volontaires aux nouveaux pompiers. Le Conseil veut attendre que les nouveaux pompiers suivent leurs cours et leurs entraînements avant de procéder à cette dépense.

Madame Micheline Robert, chargée de projets, a informé le Conseil municipal sur le MTQ, le camion et le jardin communautaire. Une demande sera présentée au CRIFA afin de faire l'aménagement paysager au chalet municipal, autour de la salle des Loisirs, à la station d'épuration et au garage municipal.

**ATTENDU QU'** la Municipalité s'est inscrite aux Fleurons Québec pour trois ans (2012 – 2013 – 2014) à la résolution 2012-01-28;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a commencé l'aménagement paysager de ses propriétés pendant l'année 2011 et 2012 en collaboration avec le CRIFA;

**ATTENDU QUE** le CRIFA sera contacté afin de préparer les plans concernant les endroits n'ayant pas encore été aménagés;

#### **Résolution 2012-05-126**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le CRIFA sera contacté afin qu'il prépare les plans d'aménagement paysager pour l'automne au chalet municipal, autour de la salle des Loisirs, à la station d'épuration et au garage municipal chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **5 ENTENTE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

La municipalité de Saint-Malo a fait parvenir un courriel afin d'aviser la *Ressourcerie des Frontières* de son intérêt à participer à la collecte des encombrants, mais de sa crainte que les matériaux qui ne sont pas ramassés soient jetés n'importe où sur son territoire. De plus, la Municipalité vient de renouveler son contrat avec l'entrepreneur. La

réponse reçue des membres du conseil d'administration de la *Ressourcerie des Frontières* à Coaticook est de ne pas accepter notre demande puisque la Municipalité ne veut pas annuler sa collecte des gros rebus.

6. **RAPPORT BIMESTRIEL DES ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport bimestriel des activités – Sûreté du Québec – mois de décembre 2011 et janvier 2012* préparé à l'intention du Comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook.

7. **TARIF POUR LES PHOTOCOPIES EN COULEURS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a acheté un photocopieur couleur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déjà déterminé le prix des photocopies noires et blanches à la résolution 2002-01-07;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de fixer des prix pour les photocopies en couleur parce que des personnes utilisent ce service;

**Résolution 2012-05-127**

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'imposer un tarif de 0,50 \$ pour la première copie et de 0,40 \$ pour les copies suivantes lorsque des photocopies en couleur sont demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **DROIT DE PASSAGE POUR LE RAID D'AVIGNON**

**ATTENDU QUE** le Raid Jean Davignon se tiendra les 21 et 22 juillet 2012;

**ATTENDU QUE** le tracé du Raid Jean-Davignon empruntera un chemin situé sur le terrain de Monsieur Jacques Champeau, soit le lot 3A, Rang 1 du cadastre du Canton Clifton, circonscription foncière de Compton;

**ATTENDU QUE** monsieur Jacques Champeau accorde un droit de passage en véhicules d'entretien pour préparer le sentier qui sera utilisé, ainsi qu'une semaine après l'événement pour l'enlèvement de la signalisation et il accorde également un droit de passage en vélo de montagne pour la tenue de l'événement;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte un projet de cession de droit de passage et en fait sien comme ici au long reproduit;

**ATTENDU QUE** par cette cession de droit de passage, la Municipalité se porte responsable de l'utilisation du droit de passage pour l'événement;

**ATTENDU QUE** les organisateurs remettront les lieux en état;

**Résolution 2012-05-128**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

- D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le projet de cession de droit de passage tel que décrit;
- D'aviser les assureurs de la tenue de l'événement et de la responsabilité de la Municipalité eu égard au droit de passage;
- DE demander aux organisateurs une remise en état complète des lieux suite à l'événement;
- DE faire parvenir une copie de la présente résolution aux organisateurs du Raid Jean Davignon et aux municipalités d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE,** le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE,** lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur

des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

#### **Résolution 2012-05-129**

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

**DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **10. ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle sur les équipements supra municipaux de loisirs et de culture se termine en août 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Coaticook a soumis aux municipalités une proposition visant à renouveler l'entente intermunicipale sur les équipements de loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition soumise par la Ville prévoit une augmentation de 25 % pour la première année de l'entente suivie par des augmentations de 3 % par an pour les quatre années suivantes;

**CONSIDÉRANT QU'** après discussions les municipalités impliquées dans l'entente proposée considèrent que l'augmentation demandée par la Ville est trop exigeante;

#### **Résolution 2012-05-130**

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** monsieur le Maire soit mandaté par le Conseil municipal afin de négocier l'entente intermunicipale sur les équipements de loisirs avec la ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. RAPATRIEMENT AU QUÉBEC DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

Les membres du Conseil municipal ont résolu de ne pas s'impliquer dans la demande de rapatriement au Québec de l'assurance-emploi.

**12. DEMANDE DE PASSAGE POUR VTT**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance du dossier concernant la demande du Club Quad Sherbrooke – Ascot-Corner représenté par monsieur Richard Boutin;

**ATTENDU QUE** la demande du Club portait sur un droit de passage à différents endroits sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo;

**Résolution 2012-05-131**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo rejette la demande du Club Quad Sherbrooke – Ascot-Corner représenté par monsieur Richard Boutin afin de préserver la paix et la tranquillité des citoyen-ne-s de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. RAPPORT DE DÉPENSES POUR LA REMORQUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a choisi de faire fabriquer la remorque par monsieur Gaétan Tremblay à la résolution 2012-04-100;

**COMPTE TENU** des demandes spécifiques qui ont été émises par la Municipalité sur les détails de la fabrication de la remorque;

**COMPTE TENU** de la qualité et de la résistance des matériaux utilisés pour la réalisation de la remorque;

**Résolution 2012-05-132**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paiera 4 059,34 \$ soit 2 395,08 \$ taxes non incluses à monsieur Gaétan Tremblay pour la fabrication de la remorque et 1 597,92 \$ pour l'achat des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU CHALET DU LAC LINDSAY**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**15. MADA**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a déjà adopté la résolution 2008-12-298 pour la Politique familiale et la résolution 2010-02-70 pour participation de la municipalité de Saint-Malo à la démarche Municipalité amie des aîné-e-s (MADA) auprès du ministère de la Famille et des aînés (MFA);

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une proposition de mise à jour de la politique familiale, du plan d'action de la Politique familiale Municipale et de la Municipalité amie des aîné-e-s pour les années 2013 – 2014 - 2015 présenté par Sylvie Masse, chargée de projet;

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance du document et décidé des montants nécessaires afin de réaliser les projets;

#### **Résolution 2012-05-133**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo adopte les propositions de mise à jour de la politique familiale, du plan d'action de la Politique familiale Municipale et de la Municipalité amie des aînés.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte les montants détaillés du plan d'action de la PFM et de la Municipalité amie des aînés tel que présenté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

**QUE** les différentes propositions soient analysées au mérite lors de la préparation des budgets 2013 et 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **16. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN AUCKLAND**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour le recouvrement d'enrobés bitumineux d'une partie du chemin Auckland selon les règles d'adjudication à la résolution 2012-04-92;

**ATTENDU QUE** le Conseil a annoncé dans le SÉAO l'appel d'offres afin d'effectuer le recouvrement d'enrobés bitumineux d'une partie du chemin Auckland;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a reçu trois soumissions pour effectuer le recouvrement d'enrobés bitumineux du chemin Auckland;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes publiquement le 7 mai 2012 à 11 h conformément au document d'appels d'offres;

**ATTENDU QUE** la firme Sintra inc. a soumissionné pour 306 048,09 \$, la firme Construction D. J. L. inc. pour 304 098,65 \$ et la compagnie Construction Couillard Ltée pour 255 237,60 \$;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission est conforme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet;

#### **Résolution 2012-05-134**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,



appuyé par le conseiller Serge Allie,

D'accepter la soumission présentée au Conseil municipal par la compagnie Construction Couillard Ltée pour 255 237,60 \$.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 17. ENTRETIEN DES PLATES-BANDES

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo était intéressée à réengager monsieur François Blouin pour qu'il fasse l'entretien de toutes les plates-bandes des immeubles appartenant à la municipalité de Saint-Malo pour l'année 2012;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a essayé de rejoindre monsieur François Blouin à plusieurs reprises sans succès;

#### **Résolution 2012-05-135**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la directrice générale appellera madame Lucie St-Germain et monsieur Rosaire Maurais pour savoir leur intérêt à faire l'entretien des plates-bandes des immeubles appartenant à la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 18. PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'UTILISATION D'UN POINT D'EAU CHEZ JM CHAMPEAU

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal avait conclu une entente avec JM Champeau pour l'utilisation du *réseau d'eau, poteau d'incendie* appartenant à **JM Champeau** comme un point d'eau pouvant être utilisé pour la protection incendie à la résolution 2010-12-304;

**ATTENDU QUE** JM Champeau a fait parvenir une notification de résiliation de contrat par courrier recommandé sur le «Protocole d'entente - Utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie» le 4 mai 2012 à la directrice générale de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** l'entente prendra fin en date du 6 mai 2013 parce qu'elle ne sera pas renouveler à cause d'un problème d'augmentation des exigences envers les industriels provenant de ses assurances et d'un manque de services par un réseau de protection d'incendie de la municipalité;

#### **Résolution 2012-05-136**

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo regardera la possibilité d'installer un point d'eau sur le lot 4B-24 dans le secteur résidentiel afin de desservir le village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**19. ACHAT DE CAMION**

**ATTENDU QU'** un devis a été préparé par la municipalité de Saint-Malo pour ses exigences concernant l'achat d'un camion;

**ATTENDU QUE** le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

**ATTENDU QU'** à cause du coût (au-dessus de 100 000 \$), la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres public;

**Résolution 2012-05-137**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

**QUE** le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour l'achat d'un camion.

**QUE** le processus d'appel d'offres pour l'achat du camion sera amorcé selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 935 et suivants du Code municipal.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo procédera à un appel d'offres public afin d'obtenir le plus de soumissions possibles à cet effet.

**QUE** la directrice générale est nommée comme responsable pour attribuer le contrat de cet appel d'offres.

**QU'**une option sur l'achat d'un deuxième camion sera inscrite sur le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**20. CHEMIN TREMBLAY**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**21. APPEL D'OFFRES POUR LA RÉTRO-CAVEUSE**

**ATTENDU QU'** un devis a été préparé par la municipalité de Saint-Malo pour ses exigences concernant l'achat d'une rétro-caveuse;

**ATTENDU QUE** le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

**ATTENDU QU'** à cause du coût (au-dessus de 100 000 \$), la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offre public;

**Résolution 2012-05-138**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

**QUE** le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour l'achat d'une rétro-caveuse.

**QUE** le processus d'appel d'offres pour l'achat de la rétro-caveuse sera amorcé selon les règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo procédera à un appel d'offres public afin d'obtenir le plus de soumissions possibles à cet effet.

**QUE** la directrice générale est nommée comme responsable pour s'engager par contrat pour cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 22. **AIDE FINANCIÈRE :**

### 22.1 **Parc de l'école**

**ATTENDU QUE** l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides a avisé la municipalité de Saint-Malo qu'elle entreprend des travaux pour un parc à l'école;

**ATTENDU QU'** elle demande à la Municipalité un prêt d'équipements avec les employés de la voirie pour ces travaux;

#### **Résolution 2012-05-139**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de prêter les équipements ainsi que les employés de voirie pour ces travaux pendant deux jours.

**QUE** la Municipalité ne paiera pas la terre nécessaire pour ces travaux mais qu'elle accepte de la transporter pour l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22.2 **Fabrique**

**ATTENDU QUE** la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo a accepté et paiera les frais de l'aménagement paysager proposé par le CRIFA;

**ATTENDU QUE** la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo demande à la municipalité de Saint-Malo de payer la terre ainsi que le paillis pour l'aménagement paysager à l'église et au cimetière;

#### **Résolution 2012-05-140**

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,  
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de payer la terre, le paillis ainsi que le transport pour compléter l'aménagement paysager de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 22.3 Loisirs :

### 22.3.1 Service d'animation estivale

**ATTENDU QUE** le service d'animation estivale organisé par le comité des Loisirs a déposé une demande de subvention afin de payer ses deux animatrices pour la période de l'été;

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs a reçu une réponse positive de la demande de subvention pour le salaire d'une animatrice seulement;

**COMPTE TENU QUE** pour une question de sécurité et de bon fonctionnement deux animatrices sont nécessaires au service d'animation estivale;

#### **Résolution 2012-05-141**

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de payer un montant de 5 000 \$ maximum pour la deuxième animatrice du service d'animation estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 22.3.2 Subvention pour la patinoire

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs veut aménager une nouvelle patinoire sur le terrain près de la salle des Loisirs;

**ATTENDU QU'** il demande à la municipalité de Saint-Malo une subvention afin de pouvoir aménager la patinoire;

#### **Résolution 2012-05-142**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de remettre une subvention maximale de 10 000 \$ sans taxes pour l'aménagement de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 23. **ACHAT D'UNE TONDEUSE À GAZON**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a décidé de faire faire par ses employés de la voirie l'entretien des pelouses sur les propriétés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QU'** à la résolution 2012-01 la Municipalité a acheté une tondeuse frontale démonstrateur John Deere modèle 997;

**ATTENDU QU'** une tondeuse à main serait essentielle afin de compléter la machinerie nécessaire pour l'entretien des pelouses.

**Résolution 2012-05-143**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

**QU'**une tondeuse à main avec un moteur «briggs and stratton» de 190 cc, des roues de 8 pouces, 21 pouces de lame ainsi que deux ans de garantie a été achetée pour l'entretien des pelouses au montant de 389,98 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24. POINT D'EAU – INTERSECTION CHEMINS DU GORE ET DE MALVINA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo prend des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré selon les orientations en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, prévoit d'encourager la mise en place et l'utilisation de sources d'eau privées dans le combat contre l'incendie;

**ATTENDU QUE** ledit schéma encourage les municipalités à prendre des ententes avec les propriétaires des sources d'eau privées afin d'assurer une couverture incendie de propriétés dans un rayon environnant au point d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a identifié un endroit sur le terrain privé appartenant à monsieur Alain Tétrault comme un point d'eau pouvant être creusé pour la protection incendie;

**COMPTE TENU DE** la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite;

**Résolution 2012-05-144**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

**QU'**une pelle mécanique sera engagée afin de creuser un point d'eau à l'intersection des chemins du Gore et de Malvina.

**QUE** monsieur le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière signeront l'entente pour et au nom de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE** la Municipalité de Saint-Malo et monsieur Alain Tétrault concernant l'endroit sur son terrain privé situé à l'intersection des chemins du Gore et de Malvina, canton d'Auckland conviennent de ce qui suit :

1. Objet

Cette entente vise à autoriser la municipalité de Saint-Malo :

- a) De procéder à des travaux d'accessibilités et à l'aménagement et l'entretien d'une prise d'eau sèche, pour l'utilisation par les services de sécurité incendie dans l'exercice de leurs fonctions.
- b) De permettre l'utilisation de cette ressource de protection contre les incendies par tous les services de sécurité incendie desservant la Municipalité de Saint-Malo.

## 2. Plans d'aménagement

Les parties signataires devront convenir d'un plan d'aménagement et calendrier de réalisation avant de procéder aux travaux.

## 3. Application

Cette entente permet l'utilisation de cette ressource de protection contre les incendies par tous les services de sécurité incendie desservant la municipalité de Saint-Malo dans l'exercice de leurs fonctions d'urgence ou de pratiques et d'entraînement à l'utilisation de cette ressource. Toutes autres utilisations du point d'eau devront faire l'objet d'une permission accordée par le propriétaire du point d'eau.

## 4. Coûts

Tous les coûts attribuables aux travaux d'accessibilité, d'aménagements, d'entretien seront à la charge de la municipalité. Les coûts liés au déblaiement, l'accessibilité et la portance des voies d'accès seront aussi sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Malo.

## 5. Responsabilité

1. Les services de sécurité incendie utilisant le point d'eau sont entièrement responsables pour quelconques dommages à la propriété lors de l'utilisation du point d'eau.
2. Le propriétaire doit s'assurer de ne pas obstruer l'accès au point d'eau, ni entraver le travail des services d'urgence.

## 6. Durée de l'entente

- a) Cette entente entre en vigueur lors de la signature de parties et est valide pour une période d'un an.
- b) Cette entente est automatiquement renouvelable telle quelle à moins qu'une des parties dépose une demande écrite de modification au libellé de l'entente dans les 90 jours précédant le renouvellement.
- c) Toutefois, les parties peuvent y mettre fin en tout temps moyennant un avis écrit d'au moins 365 jours avant la date d'anniversaire de la signature de l'entente, sans quoi l'entente est automatiquement renouvelée.

## 7. Représentant des parties et signature

Les parties nomment respectivement les responsables de l'assignation de cette entente comme ci-dessous. En foi de quoi, les parties, après avoir pris connaissance de cette entente et en avoir accepté les conditions, ont signé.



## 27.2 Comptes à payer

### 27.2.1 Kilométrage

**ATTENDU QUE** les employé-e-s doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leur fonction;

**ATTENDU QUE** des frais sont reliés à ces déplacements;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté de payer les frais de déplacements au tarif en vigueur à madame Françoise Dion, responsable de la bibliothèque municipale lorsqu'elle participerait à une formation ou à une assemblée organisée par le Réseau Biblio de l'Estrie (CRSBPE) pour la bibliothèque municipale, à la résolution 2009-06-137;

**ATTENDU QUE** madame Françoise Dion a participé à différentes formations pour la bibliothèque offert par le Réseau Biblio de l'Estrie;

#### **Résolution 2012-05-147**

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**DE** payer les frais pour les déplacements à monsieur Donald Fontaine, inspecteur de la voirie pour un montant de 388,55 \$.

**DE** payer les frais pour les déplacements à monsieur Daniel Lévesque, employé de la voirie pour un montant de 669,07 \$.

**DE** payer les frais de déplacements à madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière pour un montant de 153,60 \$.

**DE** payer les déplacements de madame Françoise Dion, responsable pour les formations de la Bibliothèque municipale au montant total de 136,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 28. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents et aucune lettre n'a été sélectionnée.

## 29. **RAPPORTS :**

### 29.1 **Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les points suivants :



- L'inauguration du 3<sup>e</sup> volet de la Voix des Pionniers se tiendra le 8 juillet 2012;
- Le circuit touristique concernant des tournées d'autobus «La Vallonz-y»;
- Le salon de l'emploi a été très achalandé;
- Le brunch de Saint-Isidore-de-Clifton le 27 mai prochain afin d'amasser de l'argent pour divers organismes;
- Une invitation a été reçue pour le 5 à 7 de la députée madame Johanne Gonthier qui a lieu le soir de la séance du conseil municipal;
- Les membres du conseil municipal qui ont participé au défi 5/30 ont amassée 1 330 points. Ils sont donc en 4<sup>e</sup> position pour le concours de la subvention remise par la MRC de Coaticook;
- Le golf pour la famille se tiendra le 5 juillet 2012;
- Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette (Paquetteville) se tiendra le dimanche 2 septembre 2012 à partir de 10 h 30. Le coût des billets est de 30 \$ par personne :

**ATTENDU QU'** une invitation a été envoyée à la municipalité de Saint-Malo pour une journée retrouvaille lors du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Venant-de-Paquette;

**ATTENDU QU'** un méchoui aura lieu à cette occasion le dimanche 2 septembre 2012;

#### **Résolution 2012-05-148**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera quatre billets pour le Méchoui de la journée retrouvaille lors du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Venant-de-Paquette du dimanche, le 2 septembre prochain à 30 \$ par personne pour un montant total de 120 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **29.2 Conseillers**

Le conseiller Serge Allie présente au Conseil municipal :

- Un rapport sur les projets du comité de Diversification.

Le conseiller Alain Tétrault aborde avec le Conseil :

- La Saint-Jean-Baptiste;
- Le service de garde.

### **29.3 Directrice générale**

29.3.1 Association des chefs

**ATTENDU QUE** les réunions de l'Association des chefs se tiennent aux différentes municipalités et villes qui sont membres;

**ATTENDU QUE** la prochaine réunion aura lieu à la municipalité de Saint-Malo le 22 novembre 2012;

**Résolution 2012-05-149**

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paiera un goûter pour 50 personnes à la réunion de l'Association des chefs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29.3.2 Adresses civiques

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a entrepris des changements aux numéros civiques pour une question de sécurité;

**ATTENDU QUE** les personnes concernées ont déjà été contactées par lettre;

**ATTENDU QUE** les nouvelles adresses civiques devaient être en vigueur à partir du 4 juin prochaine;

**ATTENDU QUE** des citoyens sont venus à la présente séance afin de dire leur désaccord à ces changements;

**Résolution 2012-05-150**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

**QUE** les membres du conseil municipal accepte de reporter au 30 septembre 2012 les changements d'adresses civiques afin d'accommoder certains citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

29.3.3 Ancien garage municipal

Un citoyen a demandé de louer le petit garage sur le site de l'ancien garage municipal. La municipalité de Saint-Malo ne désire pas le louer.

29.3.4 Garage municipal

Le Conseil municipal demande que le garage municipal soit mieux aménagé. Les Fleurons Québec viendront pendant l'été visiter les propriétés de la municipalité de Saint-Malo qui s'est inscrite comme participante. Il est donc important que tous les bâtiments et terrains soient bien aménagés et propres.

**30. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**31. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**32. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, Monsieur le Maire déclare la levée de la séance.

Il est 00 h 12.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière